

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2016

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale et animation

Rapporteur : Philippe Laurent

I - Adaptation du tableau des effectifs liée au remplacement d'agents par de nouveaux collaborateurs

La procédure de recrutement visant à remplacer des agents a abouti à la sélection d'agents sur des grades différents. Afin de pouvoir nommer ces candidats, il convient de créer les postes suivants à compter du 1^{er} avril 2016 :

- un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

et de supprimer les postes suivants à la même date :

- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste de rédacteur à temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à temps complet.

II - Adaptation du tableau des effectifs liée à un changement de filière

Deux agents ont demandé à changer de filière, ce qui est statutairement réglementaire. Ces changements se feront par deux modes distincts : l'un par intégration directe, l'autre par détachement. Il est donc proposé de créer les postes suivants au 1^{er} avril 2016 :

- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet,
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.

et de supprimer le poste suivant à la même date : un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

Le poste de chef de police municipale sera supprimé à l'issue du détachement de l'agent concerné, nommé agent de maîtrise principal.

III – Adaptation du tableau des effectifs liée à la promotion d'agents à la suite de la réussite d'un concours ou examen professionnel

Un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a réussi le concours d'animateur. Ses nouvelles missions correspondent à ce grade. Il est donc proposé de créer un poste d'animateur à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016. Le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe sera supprimé à l'issue du stage de l'agent, s'il est concluant.

Un adjoint d'animation de 2^{ème} classe et un adjoint technique de 2^{ème} classe ont réussi respectivement le concours d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe et celui d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Leurs nouvelles missions correspondent à ces grades. Il est donc proposé de créer au 1^{er} avril 2016 :

- un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet.

Les conditions statutaires de ces agents les dispensant de stage, il est proposé de supprimer, à la même date :

- le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps complet
- le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

IV - Adaptation du tableau des effectifs liée à une réorganisation des services

Le service de médecine du travail sera assuré désormais dans le cadre d'une prestation de service, choisie à l'issue d'une procédure d'appel d'offres. Dès lors, un emploi (actuellement non pourvu) peut être supprimé à compter du 1^{er} avril 2016 : celui de médecin hors classe à temps non complet 40%.

Le bilan s'établit ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} mars 2016	Au 1 ^{er} avril 2016
Ville	407,41 (dont 1 détaché pour stage)	408,01 (dont 3 détachés pour stage)
CCAS	36,06	36,06
TOTAL :	443,47	444,07

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2016.